



REGLEMENT SPORTIF

2020/2021

Rugby Centre
Val de Loire

Préambule

Art. 1 - Principe des invitations -----	4
Art. 2 - Conditions requises -----	4
Art. 3 - Oppositions -----	4
Art. 4 - Règles de classement en cas d'égalité -----	4
Art. 5 - Vérification des obligations sportives -----	4
Art. 6 - Calcul des points -----	4
Art. 7 - Transmission des rapports officiels -----	5

Compétitions Seniors

Art. 100 - Organisation -----	6
Art. 101 - Obligations -----	7
Art. 110 - Régional 1 (Honneur Promotion d'Honneur) -----	7
Art. 110-1 - Phase qualificative Régional 1 -----	7
Art. 110-2 - Phase finale HONNEUR -----	7
Art. 110-3 - Phase finale Promotion d'HONNEUR -----	7
Art. 120 - Réserves de Régional 1 -----	
Art. 120-1 - Phase qualificative Réserves de R1 -----	8
Art. 120-2 - Phase finale Réserves de R1 -----	8
Art. 130 - Régional 2 (1ère série/2ème série) -----	9
Art. 130-1 - Phase qualificative Régional 2 -----	9
Art. 130-2 - Phase finale 1 ^{ère} Série -----	9
Art. 130-3 - Phase finale 2ème Série -----	9
Art. 140 - Réserves Régional 2 -----	10
Art. 150 - Régional 3 (3ème série/4ème série) -----	11
Art. 150-1 - Phase qualificative Régional 3.1 -----	11
Art. 150-2 - Phase Finale 3 ^{ème} Série -----	11
Art. 150-3 - Phase qualificative Régional 3.2 -----	11
Art. 150-4 - Phase Finale 4ème Série -----	12
Phase finale Championnat de FRANCE -----	13
Art. 160 - Conditions requises -----	13
Art. 161 - Les qualifiés -----	13
Art. 170- Classement général des clubs ; Influence des montées et des descentes (3 ^{ème} division fédérale) -----	14

Compétitions Grand Ouest

Art. 200 - Organisation -----	15
-------------------------------	----

Préambule

Art1 - Principe des invitations

L'organisation des épreuves de rugby de la Ligue du CENTRE VAL DE LOIRE est basée sur le principe d'invitation tel que défini dans l'article 320-1 des Règlements Généraux de la FFR (RG FFR)

Art. 2 Conditions requises

Avant et après chaque phase, la ligue CENTRE Val de LOIRE fixe les conditions requises suivantes afin de valider les engagements et les résultats.

- 1- être invité par la Ligue Centre Val de Loire de Rugby
- 2- avoir demandé son engagement
- 3- avoir payé son engagement
- 4- être à jour de toute dette vis-à-vis de la Ligue du Centre Val de Loire
- 5- respecter les obligations des RG FFR (art. 350)

Art. 3 Oppositions

Sauf cas particuliers, les oppositions sont déterminées par application des grilles d'oppositions prévues dans le livret des Compétitions Fédérales.

Art. 4 Règles de classement en cas d'égalité

En cas d'égalité, il est fait application des articles afférents des Règlements Généraux de la Fédération Française de Rugby, en particulier les articles 340, 341, 342, 343.

En cas d'égalité pour les phases finales, il est fait application des articles afférents des Règlements Généraux de la Fédération Française de Rugby concernant les phases finales, sans que le match puisse être rejoué (Art. 454).

Art. 5 - Vérification des conditions requises et des obligations sportives

Si un club ne satisfait pas aux obligations de son groupe ou de sa série ou division, il sera fait application du Règlement FFR en la matière (Art. 350).

Art. 6 – Calcul des points

La Ligue du CENTRE VAL DE LOIRE applique pour ses championnats l'article 341-1.1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Rugby, à savoir :

- Il est attribué à chaque équipe, à l'issue d'un match de phase préliminaire, d'un match de phase qualificative ou à l'issue des deux matches « aller » et « retour » d'une phase finale (exemple : ¼ ou ½ finales) de l'une de ces compétitions, le nombre de points, dits « points terrain » suivants :
 - 4 points pour match gagné.
 - 2 points pour match nul.
 - 0 point pour match perdu.
 - 0 point à l'équipe qui s'est présentée avec l'effectif requis dans sa catégorie (voir « Règles du jeu – Dispositions spécifiques F.F.R. ») mais qui, au cours de la rencontre, s'est retrouvée en effectif insuffisant (voir article 452) ; dans ce cas, 5 points au bénéfice de l'équipe adverse.
 - 0 point à l'équipe qui s'est présentée avec un effectif incomplet ; dans ce cas, 5 points au bénéfice de l'équipe non fautive.
 - Moins 2 points à l'équipe ayant match perdu par disqualification ou par forfait ; dans ces cas, 5 points au bénéfice de l'équipe non responsable du match perdu.

Points dits « points bonus » :

- 1 point de « bonus » au bénéfice de l'équipe ayant marqué au moins 3 essais de plus que son adversaire ;
- 1 point de « bonus » au bénéfice de l'équipe ayant perdu par un écart inférieur ou égal à 7 points.

Les points de « bonus » attribués selon les principes ci-dessus s'ajoutent aux « points terrain » obtenus par l'équipe concernée sauf en cas de match perdu par disqualification, par forfait ou pour cause de « match à effectif incomplet ».

En cas de match interrompu et rejoué dans les conditions fixées par l'article 453 des Règlements généraux de la F.F.R., seuls sont pris en compte pour l'attribution des « points bonus » les essais et points marqués par chaque équipe lors du second match (match rejoué).

Art. 7 Transmission des rapports officiels

La feuille de match dématérialisée est maintenant déployée officiellement pour toutes les compétitions à XV au cours de la saison 2020-2021.

En cas d'impossibilité, il est toujours possible de transmettre les rapports officiels en format papier (feuille de match, rapport des représentants fédéraux) à la Ligue Centre Val de Loire de Rugby, soit directement soit par voie postale, dès le lundi qui suit la rencontre, ceci pour tous les niveaux de compétition gérés par la Ligue du Centre Val de Loire de Rugby.

Art. 8 à 99 - Réservés

Compétitions Seniors

Art. 100 - Organisation

Les compétitions régionales sont organisées en fonction du classement général des équipes 1 des associations à l'issue de la saison précédente (Art. 330 RG FFR).

Ce classement a été établi au moment de l'arrêt des compétitions (COVID-19), selon les recommandations de la FFR et en application du règlement sportif régional 2019/2020 qui tient compte des résultats sportifs et des pénalités ou bonus attribués après vérifications des obligations réglementaires (équipes réserves, équipes jeunes, EDR, arbitres).

Classement des clubs régionaux à l'issue de la saison 2019-2020		
Régional 1	1	US VENDOMOISE
	2	CJF FLEURY LES AUBRAIS
	3	SA VIERZONNAIS
	4	RCP NOGENT LE ROTROU
	5	US SAINT PIERRE DES CORPS
	6	ARCAY RUGBY CLUB
	7	RC ORLEANS LA SOURCE
	8	US BRACIEUX
	9	DAMMARIE RC
	10	RC DROUAIS
Régional 2	11	AS LAMOTTOISE
	12	RC ROMORANTIN SOLOGNE
	13	RC GIEN BRIARE
	14	US BERRICHONNE
	15	USM MONTARGIS
	16	AC AUBIGNY
	17	BUZANCAIS VAL INDRE BRENNE
	18	ENTENTE ESVRES MONTBAZON
	19	LOCHES ROC
	20	XV COSNOIS VAL DE LOIRE
Régional 3	21	OVAL CLUB SANCOINNAIS
	22	AS SALBRIS
	23	RUGBY CLUB GAULOIS
	24	CSM SULLYLOIS
	25	US ARGENTONNAISE
	26	US ORLEANS
	27	AS LUYNIOISE RUGBY
	28	OVAL UNION RUGBY SUD 28
	29	RC DEOLOIS
	30	CASL SAINT LAURENT RUGBY
	31	US SAINT FLORENT SUR CHER
	32	L'OVALE DE LOIRE
	33	JAS
	34	RC DE LUNERY
	35	FOECY OC
	36	RC SAINT AMAND ORVAL

L'US JOUE accède à la Fédérale 3.

A partir de ce classement, 3 groupes sont constitués :

- « **Régional 1** - Honneur et Promotion d'Honneur » regroupant les clubs classés de 1 à 10.
- « **Régional 2** - 1ère et 2ème série » regroupant les clubs classés de 11 à 20.
- « **Régional 3** - 3ème et 4ème série » regroupant les clubs classés de 21 à la fin du classement.

Sont également organisées une compétition **Réserves Régional 1** et une compétition **Réserves Régional 2**.

Art. 101 Obligations sportives

Pour tous les niveaux de compétitions, se référer à l'article 350 des RG FFR.

Art. 102 à 109 - Réservés

Art. 110 – Régional 1 (Honneur / Promotion d'honneur)

La compétition territoriale « Régional 1 » se déroule en 2 phases : une phase qualificative et une phase finale.

Art. 110-1 - Phase qualificative Régional 1

A) Oppositions

Toutes les rencontres se déroulent par match aller et retour.

B) Classement

Il est établi en fonction des résultats sportifs et de l'application de pénalités ou de bonus issus de la vérification des obligations de chacune des divisions ou séries (équipes réserves, équipes jeunes, EDR, arbitres).

En cas de non-respect des obligations, le club concerné sera classé derrière le premier club suivant qui satisfait à ces obligations.

Le 1er de cette phase qualificative accède directement à la **3^{ème} Division Fédérale** sous réserve de satisfaire à ses obligations sportives.

Les 4 premiers de ce classement sont qualifiés pour les ½ finales régionales Honneur sous réserve de satisfaire à leurs obligations sportives.

Les clubs classés 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} sont qualifiés pour la phase finale régionale de Promotion d'Honneur.

Art. 110-2 - Phase finale régionale HONNEUR

Concerne les 4 premiers de la phase qualificative qui satisfont aux obligations de ce niveau.

Les ½ Finales se jouent en match aller/retour (match aller : 4 contre 1 ; 3 contre 2).

La Finale se joue en match unique.

Le bouclier régional HONNEUR est décerné au vainqueur qui est déclaré **Champion HONNEUR de la Ligue**.

Art. 110-3 – Phase finale régionale PROMOTION D'HONNEUR

Concerne les clubs classés 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} de la phase qualificative qui satisfont aux obligations de ce niveau.

En cas de non-respect de ces obligations, le club sera classé derrière le premier club suivant qui satisfait à ces obligations.

Les ½ Finales se jouent en match aller/retour (match aller : 8 contre 5 ; 7 contre 6).

La Finale se joue en match unique.

Le bouclier régional PROMOTION D'HONNEUR est décerné au vainqueur qui est déclaré **Champion de PROMOTION d'HONNEUR de la Ligue**.

Art. 111 à 119 - Réservés

Art. 120 - Réserves de Régional 1

Art. 120-1 Phase qualificative Réserves de R1

Ces équipes suivent leur équipe première avec le même calendrier. Les équipes jouent à 15.
En cas de forfait général, les équipes 1 ne pourront prétendre au niveau honneur.

Sans forfait général de cette équipe réserve, l'équipe 1 bénéficiera d'un bonus de 4 points (règlement spécifique à la Ligue Centre Val de Loire).

Art. 120-2 - Phase Finale Réserves de R1

Concerne les 4 premiers de la phase qualificative sous réserves de satisfaire aux obligations de ce niveau.

Les ½ Finales se jouent en match aller/retour (match aller : 4 contre 1 ; 3 contre 2).

La Finale se joue en match unique.

Le bouclier régional Réserves de Régional 1 est décerné au vainqueur qui est déclaré **Champion des Réserves de Régional 1 de la Ligue.**

Art. 121 à 129 - Réservés

Art. 130 – Régional 2 (1^{ère} Série / 2^{ème} Série)

La compétition territoriale **Régional 2** se déroule en 2 phases : une phase qualificative et une phase finale.

Art. 130-1 - Phase qualificative Régional 2

A) Oppositions

Toutes les rencontres se déroulent par match aller et retour.

B) Classement

Il est établi en fonction des résultats sportifs et de l'application de pénalités ou de bonus issus de la vérification des obligations de chacune des divisions ou séries (équipes réserves, équipes jeunes, EDR, arbitres).

Le 1^{er} de cette phase qualificative accède directement au niveau **Régional 1**.

Les 4 premiers de ce classement sont qualifiés pour les ½ finales régionales 1^{ère} série, sous réserves de satisfaire aux obligations de ce niveau.

En cas de non-respect de ces obligations, le club sera classé derrière le premier club suivant qui satisfait à ces obligations.

Les clubs classés 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} sont qualifiés pour les ½ finales régionales de 2^{ème} SERIE

Art. 130-2 - Phase finale 1^{ère} Série

Concerne les 4 premiers de la phase qualificative de Régional 2, sous réserves de satisfaire aux obligations de ce niveau.

Les ½ Finales se jouent en match aller/retour (match aller : 4 contre 1 ; 3 contre 2).

La Finale se joue en match unique.

Le bouclier régional de 1^{ère} Série est décerné au vainqueur qui est déclaré **Champion de 1^{ère} Série de la Ligue**.

Art. 130-3 - Phase finale 2^{ème} SERIE

Concerne les clubs classés 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} de la phase qualificative de Régional 2.

Les ½ Finales se jouent en match aller/retour (match aller : 8 contre 5 ; 7 contre 6).

La Finale se joue en match unique.

Le bouclier régional de 2^{ème} SERIE est décerné au vainqueur qui est déclaré **Champion de 2^{ème} Série de la Ligue**.

Art. 131 à 139 - Réservés

Art. 140 - Réserves de Régional 2

Afin de conserver les effectifs des clubs ne pouvant présenter 2 équipes à 15, la Ligue Centre Val de Loire décide de mettre en place un championnat des réserves de Régional 2 à X.

En cas de d'impossibilité de disputer le match, le club doit prévenir la Ligue Régionale avant le samedi 12h00 qui précède la rencontre. Si cela est effectué, l'équipe marquera 0 point terrain et son adversaire 5 points terrain ; sinon, l'équipe marquera -2 points terrain et son adversaire 5 points terrain. Cette disposition est spécifique à la Ligue Centre Val de Loire de Rugby.

Art. 141 – Phase qualificative

Les équipes suivent leur équipe 1 avec le même calendrier.
Les matches se jouent à 10.

Pas de pénalité en cas de forfait général. Bonus de 4 points pour l'équipe 1 si l'équipe réserve n'est pas Forfait général.

Art. 142 – Phase finale

Concerne les 2 premiers de la phase qualificative.

La Finale se joue en match unique.

Le bouclier régional Réserves de Régional2 est décerné au vainqueur qui est **déclaré Champion des Réserves de Régional 2**

Art. 143 à 149 - Réservés

Art. 150 – Régional 3 (3^{ème} Série / 4^{ème} Série)

Après consultation des clubs jouant à ce niveau, la formule présentant une compétition à deux niveaux sportifs a été retenue plutôt que celle qui proposait des poules géographiques.

Le Championnat Régional 3 comportera donc 2 niveaux :

- Régional 3.1 (8 clubs)
- Régional 3.2 (7 clubs).

La compétition territoriale de Régional 3 se déroulera donc en 2 phases : une phase qualificative et une phase finale.

Art. 150-1 - Phase qualificative Régional 3.1

A) Oppositions

Toutes les rencontres se déroulent par match aller et retour.

B) Classement

Il est établi en fonction des résultats sportifs et de l'application de pénalités ou de bonus issus de la vérification des obligations de chacune des divisions ou séries (équipes réserves, équipes jeunes, EDR, arbitres).

Le 1^{er} de cette phase qualificative accède directement au niveau **Régional 2**.

Tous les clubs de la poule participent à la phase finale régionale de 3^{ème} série

Art. 150-2 – Phase Finale 3^{ème} SERIE

Les 8 clubs de la poule participent à la phase finale régionale qui se déroule comme suit :

- 1/4 de Finale en Aller/Retour $\Rightarrow$ M1 : 8-1 ; M2 : 7-2 ; M3 : 6-3 ; M4 : 5-4
- 1/2 Finale en Aller/Retour $\Rightarrow$ Vainqueur M4-Vainqueur M1 ; Vainqueur M3-Vainqueur M2
- La Finale se joue en match unique $\Rightarrow$ vainqueurs des 1/2 finales

Le bouclier régional de 3^{ème} SERIE est décerné au vainqueur qui est déclaré **Champion de 3^{ème} Série de la Ligue**.

Art. 150-3 - Phase qualificative Régional 3.2

A) Oppositions

Toutes les rencontres se déroulent par match aller et retour.

B) Classement

Il est établi en fonction des résultats sportifs et de l'application de pénalités ou de bonus issus de la vérification des obligations de chacune des divisions ou séries (équipes réserves, équipes jeunes, EDR, arbitres).

Tous les clubs de la poule participent à la phase finale régionale de 4^{ème} série

Art. 150-4 - Phase Finale 4^{ème} SERIE

Les 7 clubs de la poule participent à la phase finale régionale qui se déroule comme suit :

- 1/4 de Finale en Aller/Retour $\Rightarrow$ M2 : 7-2 ; M3 : 6-3 ; M4 : 5-4
- 1/2 Finale en Aller/Retour $\Rightarrow$ Vainqueur M4-1^{er} phase qualificative ; Vainqueur M3-Vainqueur M2
- La Finale se joue en match unique $\Rightarrow$ vainqueurs des 1/2 finales

Le bouclier régional de 4^{ème} SERIE est décerné au vainqueur qui est déclaré **Champion de 4^{ème} Série de la ligue.**

Art. 151 à 159 - Réservés

PHASE FINALE DE CHAMPIONNAT DE FRANCE

Art. 160 - CONDITIONS REQUISES

Pour être qualifié pour la Phase Finale du Championnat de France, un club doit :

- 1) Avoir satisfait aux conditions requises et obligations sportives régionales de sa série.
- 2) Etre invité par la F.F.R. en fonction de son rang dans le classement de sa Série (voir articles afférents des Règlements Généraux de la F.F.R.).

Art. 161 - LES QUALIFIES

Honneur : 1 qualifié direct.

: le 1^{er} de la phase qualificative ; il accède directement à la 3^e division Fédérale.

Promotion d'Honneur : 1 qualifié direct.

: le vainqueur de la finale régionale de Promotion d'Honneur.

1^{ère} Série : 1 qualifié direct.

: le 1^{er} de la phase qualificative ; il accède directement au Championnat Régional 1.

2^{ème} Série : 1 qualifié direct.

: le vainqueur de la finale Régionale de 2^{ème} Série.

3^{ème} Série : 2 qualifiés

: Le 1^{er} de la phase qualificative, il accède directement au Championnat Régional 2.

+

Le vainqueur de la finale, si le premier de la phase qualificative n'est pas finaliste **ou** l'autre finaliste, si le premier de la phase qualificative est en finale.

4^{ème} Série : 1 qualifié direct

: Le 1^{er} de la phase qualificative.

Réserves HONNEUR : 1 qualifié direct

: Le premier de la phase qualificative.

Art. 162 à 169 - Réservés

Art. 170- CLASSEMENT GENERAL DES CLUBS ; INFLUENCE DES MONTEES ET DES DESCENTES (3EME DIVISION FEDERALE)

La montée du club de Régional 1 vers la 3^{ème} division fédérale et la descente des clubs de 3^{ème} division fédérale vers le championnat Régional 1 peuvent avoir une influence sur le classement général des clubs.

Régional 1

A l'issue de la phase qualificative, le premier monte directement en 3^{ème} Division Fédérale sous réserve du respect de ses obligations sportives.
Le dernier est relégué en Régional 2

Régional 2

A l'issue de la phase qualificative, le premier de Régional 2 monte directement en Régional 1.
Le dernier de Régional 2 est relégué en Régional 3.1

Régional 3

A l'issue de la phase qualificative, le premier de Régional 3 monte directement en Régional 2.
Le dernier de Régional 3.1 est relégué en Régional 3.2

Influence des montées et descente de Fédérale 3

Si aucune descente de Fédérale 3,

- le 2^{ème} de 1^{ère} série monte en Régional 1.
- le 2^{ème} de 3^{ème} série monte en Régional 2.
- Le 2^{ème} de 4^{ème} série monte en Régional 3.1.

Si 1 descente de Fédérale 3,

- le 9^{ème} de Régional 1 est relégué en Régional 2.
- le 2^{ème} de 1^{ère} série monte en Régional 1.
- le 9^{ème} de Régional 2 est relégué en Régional 3.
- le 2^{ème} de 3^{ème} série monte en Régional 2.
- le 7^{ème} de 3^{ème} série est relégué en Régional 3.2.
- Le 2^{ème} Régional 3.2 monte en Régional 3 .1.

Au-delà, le règlement sportif régional sera réexaminé

Après les éventuelles attributions de bonus, le classement général définitif des clubs de la saison est alors établi.

Les clubs sont classés en fonction du niveau de leur équipe première.

Art. 171 à 199 - Réservés

Compétitions Grand Ouest

Art. 200 - Organisation

Les compétitions intra-ligue Grand Ouest (M16, M19, Féminines, Rugby à 7) seront mises en place par les représentants de chacune des Ligues début septembre 2020.

Annexe 1 – Calendrier Général

		Régional 1 à 10 équipes	Régional 2 à 10 équipes	Régional 3 à 17 équipes		
				Niveau 1	Niveau 2	
06/09/2020						06/09/2020
13/09/2020						13/09/2020
20/09/2020		A1				20/09/2020
27/09/2020		A2	A1	A1	A1	27/09/2020
04/10/2020		A3	A2	A2	A2	04/10/2020
11/10/2020		Repli*	A3	Repli*	Repli*	11/10/2020
18/10/2020		A4	Repli*	A3	A3	18/10/2020
25/10/2020		A5	A4	A4	A4	25/10/2020
01/11/2020		A6	A5	Repli*	Repli*	01/11/2020
08/11/2020		Repli*	A6	A5	A5	08/11/2020
15/11/2020		A7	Repli*	A6	A6	15/11/2020
22/11/2020		A8	A7	Repli*	Repli*	22/11/2020
29/11/2020		A9	A8	A7	A7	29/11/2020
06/12/2020		Repli*	Repli	Repli*	Repli*	06/12/2020
13/12/2020		R1	A9	R1	R1	13/12/2020
20/12/2020		Repli	Repli	Repos	Repos	20/12/2020
27/12/2020						27/12/2020
03/01/2021						03/01/2021
10/01/2021			R1	R2	R2	10/01/2021
17/01/2021		R2	Repos	Repli*	Repli*	17/01/2021
24/01/2021		Repli	R2	R3	R3	24/01/2021
31/01/2021		R3	R3	Repli*	Repli*	31/01/2021
07/02/2021		R4	R4	R4	R4	07/02/2021
14/02/2021		Repli*	Repli	Repli*	Repli*	14/02/2021
21/02/2021		R5	R5	R5	R5	21/02/2021
28/02/2021		Repos	Repos	Repos	Repos	28/02/2021
07/03/2021		Repli	Repli	R6	R6	07/03/2021
14/03/2021		R6	R6			14/03/2021
21/03/2021		R7	R7	R7	R7	21/03/2021
28/03/2021		R8	R8	1/4 aller	1/4 aller	28/03/2021
04/04/2021		Repli	Repli	1/4 retour	1/4 retour	04/04/2021
11/04/2021		R9	R9			11/04/2021
18/04/2021		1/2 finales A	1/2 finales A	1/2 aller	1/2 aller	18/04/2021
25/04/2021		1/2 finales R	1/2 finales R	1/2 retour	1/2 retour	25/04/2021
02/05/2021		Finale	Finale	Finale	Finale	02/05/2021
09/05/2021						09/05/2021
16/05/2021				1/16ème FFR	1/16ème FFR	16/05/2021
23/05/2021		1/16ème FFR	1/16ème FFR	1/8ème FFR	1/8ème FFR	23/05/2021
30/05/2021		1/8ème FFR	1/8ème FFR			30/05/2021
06/06/2021				1/4 FFR	1/4 FFR	06/06/2021
13/06/2021		1/4 FFR	1/4 FFR	1/2 FFR	1/2 FFR	13/06/2021
20/06/2021		1/2 FFR	1/2 FFR	Finale FFR	Finale FFR	20/06/2021
27/06/2021		Finale FFR	Finale FFR			27/06/2021
Repli* :		Repli non automatique, laissé à l'appréciation de la commission des épreuves (du fait de la crise sanitaire)				

Annexe 2 – Tableau des qualifiés par ligue

Tableau du nombre de qualifiés par ligues régionales



Le nombre de qualifiés par Ligue Régionale par compétition en phases finale nationale pour la saison prochaine 2020-2021 :

LIGUES	HONNEUR	PROMOTION HONNEUR	1 ^{ère} SERIE	2 ^{ème} SERIE	3 ^{ème} SERIE	4 ^{ème} SERIE	Réserves territoriales	TOTAL
AUVERGNE RHÔNE ALPES	6	6	5	5	6	5	6	39
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	2	2	2	1	1	1	1	10
BRETAGNE	1	1	1	1	1	1	1	7
CENTRE VAL DE LOIRE	1	1	1	1	2	1	1	8
CORSE (voir PROVENCE ALPES COTE D'AZUR)	*	*	*	*	*	*	*	*
GRAND EST	1	1	1	1	2	1	1	8
HAUTS DE FRANCE	1	1	1	1	1	1	1	7
ILE DE FRANCE	3	3	3	4	2	2	3	20
NORMANDIE	1	1	1	1	1	1	1	7
NOUVELLE AQUITAINE	6	7	7	7	7	7	7	48
OCCITANIE	7	7	7	7	7	10	8	53
PAYS DE LA LOIRE	1	1	1	1	1	1	1	7
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	2	1	2	2	1	1	1	10
TOTAL	32	32	32	32	32	32	32	

liguecentrevaldeloire.ffr.fr

FFR
LIGUE RÉGIONALE
CENTRE
VAL DE LOIRE

